

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 FEVRIER 2017**

GD/CJ n° 2017/ 08

Objet de la délibération :

Indemnité de conseil du
receveur municipal de
Maintenon
EXERCICE 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 01

Votants : 26

Date de la convocation :
07/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME,

Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, (arrivé à 20h42), Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL Roland HAMARD

Absents Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir à Danièle BOMMER
Cendrine CHERGUI

Absents :

Arnaud BEAUFORT, Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances informe ses collègues que, comme chaque année, le receveur municipal a transmis son décompte pour l'année 2016.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 15/09/2014 relative aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil du receveur municipal, elle propose d'attribuer au taux de 100 % l'indemnité de conseil du Receveur municipal, pour l'année 2016, à savoir : 1 299,83 € brut, soit 1 184,68 € net

Accord du conseil municipal, à l'exception de Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL et Roland HAMARD qui s'abstiennent.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 13 février 2017

Le Maire,
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du
et publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170213-D2017_02_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2017
Publication : 22/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

